



LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES

AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Mardi 3 juillet 2018

DECLARATION DE L'UNSA AVIATION CIVILE AU COMITE DE SUIVI DU PROTOCOLE

Un Groupe de Travail a été prévu dans le protocole DGAC

Le paragraphe 2.2.2 du protocole énonce:

« En matière d'égalité hommes-femmes, la DGAC poursuivra la mise en œuvre du protocole de 2013 et des dispositifs législatifs. Elle s'attachera à conserver une approche qualitative et quantitative pour objectiver les situations. Elle présentera annuellement un rapport de situation comparée (RSC) et étudiera la mise en œuvre de mesures correctives dans un groupe de travail avec les organisations syndicales représentatives. Un questionnaire consacré à l'égalité hommes femmes sera proposé aux agents. La DGAC portera une attention toute particulière à l'accompagnement des situations individuelles évoquées dans le cadre des dispositifs de suivi déjà mis en œuvre (CSL). Elle appuiera aussi l'ENAC dans ses actions de sensibilisation des élèves et pour sa politique en faveur de la diversité. »

Ce GT, qui doit examiner chaque année l'évolution de la situation et étudier la mise en œuvre d'actions correctives, ne s'est pas encore réuni.

La déclaration de l'UNSA Aviation Civile

L'UNSA Aviation Civile exige que ce GT, qui doit examiner chaque année l'évolution de la situation et étudier la mise en œuvre d'actions correctives, et qui ne s'est pas encore réuni, soit mis en place sans délai. L'UNSA Aviation Civile a interpellé le Directeur Général et fait la déclaration suivante :

« Monsieur le Directeur Général,

La Circulaire des ministres Gérard Darmanin, Marlène Schiappa et Olivier Dussopt du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique précise la mise en œuvre des engagements pris par le Président de la République le 25 novembre 2017, dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique.

Elle s'inscrit en cohérence avec l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, signé le 8 mars 2013 et les textes associés.

L'UNSA Aviation Civile retient à ce stade deux éléments clés de cette circulaire :

Un principe : Il ne peut pas y avoir d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sans lutte contre les violences sexuelles et sexistes et,

Deux chiffres : 20 % des femmes actives disent avoir été confrontées à une situation de harcèlement sexuel au cours de leur vie professionnelle et près de 30 % des victimes n'en parlent à personne.

En projection à la DGAC et à l'ENAC, sur la base des données issues du bilan social 2016 :

- Les violences sexuelles et sexistes toucheraient 709 femmes et
- Parmi elles, 212 n'en auraient parlé à personne.

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE - CSP du 3 juillet 2018

Depuis la signature du Protocole 2016-2019, à l'évidence un élément imprévu et disruptif est intervenu : la question de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique est au cœur des engagements du Président de la République.

*Le questionnaire relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes proposé aux agents de la DGAC et de l'ENAC fin 2016 - début 2017, minimisait le harcèlement sexuel et le présentait presque comme étant hors sujet. En effet, la nature même des questions de la DGAC dans ce questionnaire incitait parfois à la marginalisation de ce problème : « **Pensez-vous que les réflexions sur l'égalité femmes-hommes doivent inclure le sujet du harcèlement ?** »*

83% des femmes et 84% des hommes ont répondu OUI à cette question !

Les agents, eux, ne s'y sont donc pas trompés et ont d'eux-mêmes et très massivement fait le lien entre harcèlement sexuel et égalité ...là où la DGAC manifestement ne le faisait pas... !

*Le simple fait d'avoir posé cette question aux agents n'était-il pas révélateur d'une vraie difficulté pour la DGAC à penser la question de l'égalité entre les femmes et les hommes ? Est-elle seulement prête à la traiter de façon appropriée ? Il aurait mieux fallu poser la question suivante : « **Avez-vous été confronté(e) à des situations de harcèlement sexuel ou à des comportements sexistes?** »*

Désormais la réponse est connue... et elle émane des plus hautes autorités de l'Etat !

Au vu de ces chiffres, la DGAC doit oser l'égalité et mettre en place une politique ambitieuse répondant aux engagements du Président de la République.

Elle ne peut donc pas se satisfaire d'un simple dispositif de signalement interne et sous-évalué face au défi que représente la lutte contre le sexisme et le harcèlement sexuel !

C'est la raison pour laquelle, l'UNSA Aviation Civile ne se contentera pas d'une révision à la marge de la circulaire de 2012 relative aux situations de souffrance au travail.

Pour l'UNSA Aviation Civile, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ne pourra JAMAIS être atteinte si on ne s'attaque pas aux violences sexuelles et sexistes.

Ce doit être un combat de tous les jours pour lequel votre engagement, Monsieur le Directeur Général, est indispensable.

A ce jour, seule la réalisation du questionnaire concernant l'égalité entre les femmes et les hommes est à mettre au crédit de l'Administration.

Il est grand temps d'ouvrir le Groupe de Travail « égalité entre les femmes et les hommes » prévu au protocole 2016-2019 et d'inclure dans son mandat la lutte contre les violences sexuelles et sexistes à la DGAC et à l'ENAC.

L'UNSA Aviation Civile ne se satisfera pas d'un GT ayant uniquement pour but de mettre en œuvre les actions correctives identifiées grâce à l'analyse des réponses de ce questionnaire.

Merci de votre attention. »

L'UNSA Aviation Civile attend un réel engagement de la DGAC dans ce dossier.